

# Documentation sur le droit d'asile

## Liste de documentation no 1 - 15 février 2010

*Les liens Internet permettent d'accéder directement aux documents référencés et de les télécharger. Si vous souhaitez les commander en version papier, adressez-vous en priorité à l'organisme éditeur. Les ouvrages volumineux peuvent être consultés dans nos locaux.*

### LEGISLATION

- 1-1 Message du Conseil fédéral sur la mise en œuvre de la directive sur le retour.** Projet de modification de la loi sur les étrangers et de la loi sur l'asile pour la reprise de la directive 2008/115/CE de l'Union européenne. DFJP, Berne 18 novembre 1999: Communiqué de presse, 1 page; Rapport d'évaluation de la consultation, 24 pages; Message adressé aux Chambres, 33 pages. <http://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/dokumentation/mi/2009/2000-11-18.html>
- 1-2 Avant projet de modification de la loi sur l'asile** (changement de système pour les non-entrées en matière, réduction à 15 jours du délai de recours, remplacement des représentants d'œuvre d'entraide par un conseil en matière de procédure et d'évaluation des chances). Ouverture de la procédure de consultation (délai au 22 mars 2010), DFJP, Berne, 17 déc. 2010: Communiqué de presse, 1 page; Projet de loi soumis à consultation, 7 pages; Rapport explicatif, 21 pages. <http://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/dokumentation/mi/2009/2009-12-173.html>
- 1-3 Prise de position de l'OSAR sur la modification de la loi sur l'asile présentée le 17 décembre 2010.** OSAR, Berne, 28 janvier 2010 date, 18 pages. [http://www.asile.ch/vivre-ensemble/listedoc/pdf/01-10/OSAR\\_28-01-10.pdf](http://www.asile.ch/vivre-ensemble/listedoc/pdf/01-10/OSAR_28-01-10.pdf)
- 1-4 Prise de position des CSP sur la modification de la loi sur l'asile présentée le 17 décembre 2010,** Association suisse des Centres sociaux protestants, Genève, 8 février 2010, 10 pages. [http://www.asile.ch/vivre-ensemble/listedoc/pdf/01-10/Rev\\_LAsi\\_pos\\_CSP-fin.pdf](http://www.asile.ch/vivre-ensemble/listedoc/pdf/01-10/Rev_LAsi_pos_CSP-fin.pdf)
- 1-5 Ordonnance sur l'établissement de documents de voyage pour étrangers (ODV).** Révision complète du 20 janvier 2010 (données biométriques, mais aussi élargissement, à l'art. 4 al. 2, de la notion de « membres de la famille » aux grands-parents pour des visites urgentes avec autorisation de retour). Entrée en vigueur 1<sup>er</sup> mars 2010 (RS 143.5). Conseil fédéral, Berne, 20 janvier 2010, 15 pages. <http://www.bfm.admin.ch/etc/medialib/data/pressemitteilung/2010/2010-01-20.Par.0002.File.tmp/vo-f.pdf>
- 1-6 Accords de réadmission avec les pays de l'Union européenne.** Compilation reproduisant les clauses des différents accords qui règlent la réadmission de ressortissants de pays tiers (malgré les accords de Dublin, ces accords restent en vigueur et peuvent dans certains cas permettre une réadmission en dehors des règles de Dublin, notamment pour des requérants n'ayant pas demandé l'asile ailleurs). Michel Ottet, association Elisa, Genève, janvier 2010, 17 pages [http://www.asile.ch/vivre-ensemble/listedoc/pdf/01-10/Accords\\_de\\_readmission-1.pdf](http://www.asile.ch/vivre-ensemble/listedoc/pdf/01-10/Accords_de_readmission-1.pdf)

## DOCUMENTS OFFICIELS

- 1-7 Statistique en matière d'asile 2009.** Synthèse et résultats généraux, ODM, Berne, 5 janvier 2010, 21 pages.  
[http://www.bfm.admin.ch/etc/medialib/data/migration/statistik/asylstatistik/jahresstatistik/kommentierte\\_jahresstatistik.Par.0004.File.tmp/statistik-jahr-2009-kommentar-f.pdf](http://www.bfm.admin.ch/etc/medialib/data/migration/statistik/asylstatistik/jahresstatistik/kommentierte_jahresstatistik.Par.0004.File.tmp/statistik-jahr-2009-kommentar-f.pdf)
- 1-8 Statistique détaillée en matière d'asile à fin décembre 2009.** Ces statistiques officielles donnent le détail des effectifs et des flux par canton et par pays d'origine. Pour la première fois cette année, ces statistiques sont désormais complétées par des tableaux mentionnant le nombre des permis B humanitaires accordés en application des art. 85 al. 5 LETr et 14 al. 2 LAsi, ainsi que le nombre des cas Dublin. 5 janvier 2010, ODM, Berne, 21 pages.  
[www.bfm.admin.ch/etc/medialib/data/migration/statistik/asylstatistik/jahresstatistik.Par.0028.File.tmp/statistik-jahr-2009-f.pdf](http://www.bfm.admin.ch/etc/medialib/data/migration/statistik/asylstatistik/jahresstatistik.Par.0028.File.tmp/statistik-jahr-2009-f.pdf)
- 1-9 Mariages et partenariats en cas de séjour irrégulier.** Préparatifs en vue de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions légales, communication officielle de l'Office fédéral de l'état civil (OFEC), Berne, 1<sup>er</sup> décembre 2009, 5 pages  
<http://www.bj.admin.ch/etc/medialib/data/gesellschaft/eazw/weisungen/mitteilungen.Par.0020.File.tmp/140-7-f.pdf>
- 1-10 Rapport du Conseil fédéral sur la conformité aux droits de l'enfant des mesures de contrainte** (en réponse à un mandat de la Commission de gestion du Conseil national). Malgré une durée de détention moyenne plus importante pour les mineurs que pour les majeurs, le Conseil fédéral estime que les garanties de la Convention relative aux droits de l'enfant sont respectées. DFJP, Berne, 16 décembre 2009 : Communiqué de presse, 1 page; Rapport du Conseil fédéral, 11 pages.  
<http://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/dokumentation/mi/2009/2009-12-165.html>
- Pour un commentaire critique de Humanrights.ch sur cet objet:  
[http://www.humanrights.ch/home/fr/Suisse/DH-et-politique-interieure/Groupes/Enfants/idcatart\\_9527-content.html?zur=79](http://www.humanrights.ch/home/fr/Suisse/DH-et-politique-interieure/Groupes/Enfants/idcatart_9527-content.html?zur=79)

## JURISPRUDENCE

### SUISSE

- 1-11 Relevé de jurisprudence en matière d'asile (arrêts du TAF et autres) 2007- 2009.** Compilation de plus de 1024 décisions rendues entre 2007 et 2009, avec un bref résumé. Yves Brutsch, Centre social protestant, Genève, 19 janvier 2010, 176 pages.  
[http://www.asile.ch/vivre-ensemble/listedoc/pdf/01-10/Arrets\\_TAF\\_07-09.xls](http://www.asile.ch/vivre-ensemble/listedoc/pdf/01-10/Arrets_TAF_07-09.xls)
- 1-12 Arrêt de principe du TAF sur l'irrégularité de la notification des décisions de l'ODM dans les « cas Dublin »** (en allemand). Arrêt du Tribunal administratif fédéral no E-5841/2009, Berne, 2 fév. 2010, 38 pages.  
[http://relevancy.bger.ch/php/taf/http/checkpdf.php?filename=2010/e\\_05841\\_2009\\_2010\\_02\\_02\\_t.pdf&lang=fr&type=azabvger](http://relevancy.bger.ch/php/taf/http/checkpdf.php?filename=2010/e_05841_2009_2010_02_02_t.pdf&lang=fr&type=azabvger)
- 1-13 Arrêt de principe du TAF sur la non-entrée en matière pour défaut de papiers d'identité et le caractère excusable de celui-ci** (en allemand). La remise de documents après le recours rend excusable leur non remise dans le délai de 48h (art. 32 al. 3 LAsi) et conduit à l'annulation de la non entrée en matière (changement de pratique par rapport à JICRA 1999/16). Arrêt du Tribunal administratif fédéral no D-6069/2008, Berne, 3 février 2010, 15 pages.  
[http://relevancy.bger.ch/php/taf/http/checkpdf.php?filename=2010/d\\_06069\\_2008\\_2010\\_02\\_03\\_t.pdf&lang=fr&type=azabvger](http://relevancy.bger.ch/php/taf/http/checkpdf.php?filename=2010/d_06069_2008_2010_02_03_t.pdf&lang=fr&type=azabvger)
- 1-14 Arrêt de principe du TAF sur la non-entrée en matière pour défaut de papiers d'identité et la nécessité de mesures d'instruction concernant d'éventuels obstacles au renvoi** (en allemand). Seules des mesures d'instruction portant sur l'illicéité de l'exécution du renvoi entrent en ligne de compte pour déroger à la non entrée en matière (art. 32 al. 3 let. c in fine). Les autres empêchements (inexigibilité, impossibilité) s'apprécient dans le cadre de la décision sur l'exécution du renvoi. Arrêt du Tribunal administratif fédéral no E-423/2009, Berne, 8 décembre 2009, 21 pages.  
[http://relevancy.bger.ch/php/taf/http/checkpdf.php?filename=2009/e\\_00423\\_2009\\_2009\\_12\\_08\\_t.pdf&lang=fr&type=azabvger](http://relevancy.bger.ch/php/taf/http/checkpdf.php?filename=2009/e_00423_2009_2009_12_08_t.pdf&lang=fr&type=azabvger)

**1-15 Arrêt du TAF portant sur la situation générale en Tchétchénie** (changement de jurisprudence). Au terme d'une longue analyse prenant en compte certaines améliorations, le TAF abandonne la jurisprudence antérieure qui considérait tout renvoi vers la Tchétchénie comme inexigible (JICRA 2005/17). Arrêt du Tribunal administratif fédéral no E-4476/2006, Berne, 23 décembre 2009, 28 pages.

[http://relevancy.bger.ch/php/taf/http/checkpdf.php?filename=2009/e\\_04476\\_2006\\_2009\\_12\\_23\\_t.pdf&lang=fr&type=azabvger](http://relevancy.bger.ch/php/taf/http/checkpdf.php?filename=2009/e_04476_2006_2009_12_23_t.pdf&lang=fr&type=azabvger)

**1-16 Arrêt publié du TAF portant sur les motifs subjectifs des réfugiés tibétains.** Les requérants d'asile tibétains qui ont fui illégalement la Chine sont menacés de persécution. Ceux qui ont quitté le pays légalement sont néanmoins fortement soupçonnés de liens avec les milieux en exil et susceptibles d'encourir des persécutions. Arrêt du Tribunal administratif fédéral no E-6706/2008, Berne, 7 octobre 2009, publié comme ATAF 2009/29 en janvier 2010. 14 pages

<http://relevancy.bger.ch/php/taf/http/checkpdf.php?filename=2009/2009-29.pdf&lang=fr&type=ataf>

**1-17 Arrêt publié du TAF portant sur la situation générale en Iran, les motifs subjectifs d'une Iranienne convertie au christianisme et au déracinement des enfants en cas de renvoi.** Le TAF procède à une appréciation de la situation des minorités religieuses en Iran et analyse les conséquences des conversions. Il considère en bref qu'une conversion intervenue en Suisse n'empêche pas forcément un risque de persécution. L'arrêt développe aussi la problématique du déracinement encouru par les enfants après huit ans de séjour et conclut à l'admission provisoire pour ce motif. Arrêt du Tribunal administratif fédéral no D-3357/2006, Berne, 9 juillet 2009, publié comme ATAF 2009/28 en janvier 2010. 22 pages.

<http://relevancy.bger.ch/php/taf/http/checkpdf.php?filename=2009/2009-28.pdf&lang=fr&type=ataf>

## EUROPE

**1-18 Arrêt de la CourEDH : risque de mauvais traitements encourus par une Iranienne convertie au christianisme.** Constat de violation par la Turquie des art. 3 et 5 al. 1 et 4 de la CEDH. Communiqué en français résumant l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme sur la requête 21896/08, Z.N.S contre

Turquie, Strasbourg, 19 janvier 2010.

(Un lien sur l'arrêt complet en anglais apparaît au début du communiqué du greffier). <http://cmiskp.echr.coe.int/tkp197/viewhbk.asp?action=open&table=F69A27FD8FB86142BF01C1166DEA398649&key=79439&sessionId=46285585&skin=hudoc-pr-fr&attachment=true>

**1-19 Arrêt de la CourEDH : détention irrégulière d'enfants tchétiens retenus (avec leur mère) en vue de leur renvoi.** Constat de violation par la Belgique des art. 3 et 5 al. 1 CEDH. Communiqué en français résumant l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme sur la requête 41442/07, Muskhadzhiyeva et autres contre Belgique, 19 janvier 2010, 3 pages.

(Un lien sur l'arrêt complet, en français, apparaît au début du communiqué du greffier).

<http://cmiskp.echr.coe.int/tkp197/viewhbk.asp?action=open&table=F69A27FD8FB86142BF01C1166DEA398649&key=79437&sessionId=46286219&skin=hudoc-pr-fr&attachment=true>

## PUBLICATION

**1-20 Clinique de l'exil, chroniques d'une pratique engagée,** sous la direction de Betty Goguikian Ratcliff et Olivier Strasser, Ed. Georg, Genève 2009, 237 pages. <http://www.appartenances-ge.ch/recherche/clinique-de-l-exil>

**1-21 Manuel de la procédure d'asile et de renvoi.** Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR. Ed. Haupt, Berne 2009, 328 pages. <http://www.haupt.ch/verlagsshop/oxid.php/sid/084150fbf009c8ab04a67628de28f7ba/cl/details/anid/9783258075327/listtype/search/searchparam/manuel%20de%20la%20proc%E9dure>